

Cette instance se tient en présentiel.

**Retour en présentiel des agents vulnérables.(circulaire du 09/09/2021)**

Au niveau départemental, 3 agents sont en télé travail à 100 % et 2 voient leur situation actuellement expertisée par le médecin de prévention, le Docteur Tchang (qui intervient également sur les départements 01 et 71)

La direction s'attache à prendre en compte les souhaits des agents en matière de retour en présentiel et les préconisations du médecin sur le nombre de jours télétravaillés : aménagement particulier des postes de travail si besoin.

**Le télétravail :**

- La direction va mettre en place un « atelier de réflexion » avec les chefs de service et un consultant extérieur.

Le télétravail ne doit pas être subi.

A la DGFIP, environ 50000 agents ont signé une convention de télétravail pérenne.

Pour la DDFIP 39, 159 agents télétravaillent.

42 % en jours flottants, 43 % en jours fixes et 15 % en mixte, avec en général 1 à 2 jours par semaine.

D'après le questionnaire envoyé, les télétravailleurs apprécient généralement de façon positive ce mode de travail.

Quid de l'avis des agents en présentiel ? La direction ne s'est pas inquiétée de cette situation.

Elle se satisfait qu'aucun refus n'ait été prononcé officiellement : les négociations se sont faites entre les agents et leurs chefs de service avant que la demande ne soit déposée sur Sirhius.

De plus, la Ddfip se félicite d'avoir fourni du matériel de qualité et en grand nombre à ses télétravailleurs.

**Point de situation COVID et rappel des gestes barrières.**

Dans l'attente de l'intervention qui doit avoir lieu ce midi suite au conseil de défense, la DDFIP réitère ses conseils sur l'importance des gestes barrières :

Port du masque obligatoire (même lorsqu'un plexiglas sépare les personnes), aération régulière des locaux et utilisation du gel hydroalcoolique.

De nouveaux masques doivent arriver : lavables avec élastiques !!!

La DG n'a pas encore confirmé le droit à l'autorisation d'absence d'1/2 journée pour la vaccination 3eme dose.

Le taux d'incidence dans le Jura augmente fortement depuis début novembre (247 le 24 novembre au soir). Le département est en rouge sur les cartes !! De nombreux collègues sont de nouveaux cas-contacts ou positifs.

En cas de suspicion ou de cas avéré, il convient d'en informer immédiatement son chef de service et les RH.

### **Programme annuel de prévention (PAP) du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

Le PAP est un condensé des risques récapitulés dans le DUERP.

Il normalise les risques en catégorie. Le directeur départemental peut être tenu responsable d'un risque connu et non traité.

Des solutions sont proposées pour certains risques :

Par exemple, des problèmes d'hygiène suite à un défaut de ménage : le risque a été recensé dans le PAP, la direction a rencontré les différents acteurs (le service BIL, les prestataires et l'UGAP) afin de solutionner ce problème.

Parfois des solutions ne sont pas envisageables à court ou moyen terme :

Par exemple, les chutes dans les escaliers ne peuvent pas être empêchées. La responsabilité du directeur s'arrête au moment où l'escalier est « sécurisé » : marches en bon état, rampe, luminosité suffisante.

Les Organisations Syndicales (OS) doivent voter sur ce recensement en motivant leur décision.

Solidaires Finances a voté POUR le PAP en précisant :

\* Le PAP est le résultat de différents groupes de travail :

- une première réunion entre les agents de chaque service,

- une transmission à la direction qui centralise, exploite et résume les remarques du 1<sup>er</sup> groupe,

- un groupe de travail proposé par la direction aux OS qui « simplifie » encore les résultats.

Il est donc relativement édulcoré lorsqu'il est présenté en CHS-CT. Nous regrettons de ne pas pouvoir étudier l'ensemble des situations.

\* Un travail important de la prise en compte des risques est effectué par la direction, il reste bien évidemment toujours perfectible,

\*Les Risques Psycho Sociaux sont maintenant enfin pris en compte mais nous pensons qu'ils restent sous-estimés par nos hiérarchies. Ils représentent quand même 34 % des risques.

### Suivi budgétaire :

Quelques factures ne sont pas encore réglées. Il est proposé un certain nombre de « petits » achats afin de solder le budget.

Vote POUR à l'unanimité du budget.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

### Questions diverses :

#### Problème de management :

Nous sommes bien conscients que la gestion de personnes n'est pas des plus aisées mais les réflexions récurrentes de certains chefs de service commencent à peser sur les agents.

Quelques rappels aux chefs de service seraient un bon point avant que certaines situations ne s'aggravent :

- \* les droits des agents en matière d'absence (congrés annuels, congés maladie, récupération horaire, absences syndicales, temps de travail...),
- \* les absences médicales n'ont pas être commentées ni reprochées,
- \* les bonnes pratiques de communication d'un supérieur hiérarchique envers ses agents.

Madame Bulle, assistante sociale, nous rappelle qu'elle est à la disposition des agents sans devenir médiatrice, elle peut aider à poser les mots sur des situations. Il ne faut pas hésiter à la solliciter.

Les représentantes Solidaires Finances 39 au CHS-CT  
Audrey MOINE, titulaire,  
Stéphanie MOUREAU, suppléante